

- 11887 -

Établi conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et R 625-3 du Code de Commerce relatifs aux redressements et liquidations judiciaires des entreprises.

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de **SCOP STUDIOBJET 20 avenue du Neuhof, 67100 Strasbourg** procédure ouverte par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement en date du 07/08/2017 il est indiqué que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du tribunal.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois pendant lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance s'est trouvée contestée, doit saisir le Conseil de Prud'hommes.

À Eckbolsheim les 19/22.12.2017
SELARL JENNER ET ASSOCIÉS,
Liquidateur

- 11888 -

Établi conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et R 625-3 du Code de Commerce relatifs aux redressements et liquidations judiciaires des entreprises.

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de **SARL TRANSTEC 11 rue Jean Sapidus, 67400 Illkirch-Graffenstaden** procédure ouverte par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement en date du 29/09/2017 il est indiqué que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du tribunal.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois pendant lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance s'est trouvée contestée, doit saisir le Conseil de Prud'hommes.

À Eckbolsheim les 19/22.12.2017
SELARL JENNER ET ASSOCIÉS,
Liquidateur

- 11889 -

Établi conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et R 625-3 du Code de Commerce relatifs aux redressements et liquidations judiciaires des entreprises.

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de **SASU CHEZ GAGAL 36 rue Saint Aloise, 67100 Strasbourg** procédure ouverte par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement en date du 09/10/2017 il est indiqué que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du tribunal.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois pendant lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance s'est trouvée contestée, doit saisir le Conseil de Prud'hommes.

À Eckbolsheim les 19/22.12.2017
SELARL JENNER ET ASSOCIÉS,
Liquidateur

- 11890 -

Établi conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et R 625-3 du Code de Commerce relatifs aux redressements et liquidations judiciaires des entreprises.

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de **SARL MENUISERIE GÜTH route de Gundershoffen, 67110 Gundershoffen** procédure ouverte par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement en date du 15/05/2017 il est indiqué que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du tribunal.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois pendant lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance s'est trouvée contestée, doit saisir le Conseil de Prud'hommes.

À Eckbolsheim les 19/22.12.2017
SELARL JENNER ET ASSOCIÉS,
Liquidateur

- 11891 -

Établi conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et R 625-3 du Code de Commerce relatifs aux redressements et liquidations judiciaires des entreprises.

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de **SARL ORDITECH 11 rue Alfred de Vigny, 67200 Strasbourg** procédure ouverte par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement en date du 30/10/2017 il est indiqué que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du tribunal.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois pendant lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance s'est trouvée contestée, doit saisir le Conseil de Prud'hommes.

À Eckbolsheim les 19/22.12.2017
SELARL JENNER ET ASSOCIÉS,
Liquidateur

- 11892 -

Établi conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et R 625-3 du Code de Commerce relatifs aux redressements et liquidations judiciaires des entreprises.

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de **Madame Armelle WAGON 5 rue du 14 Juillet, 67270 Hochfelden** procédure ouverte par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement en date du 04/09/2017 il est indiqué que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du tribunal.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois pendant lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance s'est trouvée contestée, doit saisir le Conseil de Prud'hommes.

À Eckbolsheim les 19/22.12.2017
SELARL JENNER ET ASSOCIÉS,
Liquidateur

- 11893 -

Établi conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et R 625-3 du Code de Commerce relatifs aux redressements et liquidations judiciaires des entreprises.

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de **SASU RIVERSIDE 67, 11 rue de Boston, 67000 Strasbourg** procédure ouverte par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement en date du 02/10/2017 il est indiqué que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du tribunal.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois pendant lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance s'est trouvée contestée, doit saisir le Conseil de Prud'hommes.

À Eckbolsheim les 19/22.12.2017
SELARL JENNER ET ASSOCIÉS,
Liquidateur

- 11894 -

Établi conformément aux dispositions de l'article L.625-1 et R 625-3 du Code de Commerce relatifs aux redressements et liquidations judiciaires des entreprises.

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de **SARLU RHUMERIE WAIKIKI 6 place de l'Homme de Fer, 67100 Strasbourg** procédure ouverte par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement en date du 02/10/2017 il est indiqué que l'ensemble des relevés de créances résultant d'un contrat de travail est déposé au greffe du tribunal.

Le présent avis fait courir le délai de deux mois pendant lequel, sous peine de forclusion, le salarié dont la créance s'est trouvée contestée, doit saisir le Conseil de Prud'hommes.

À Eckbolsheim les 19/22.12.2017
SELARL JENNER ET ASSOCIÉS,
Liquidateur

57 MOSELLE
Arrondissements judiciaires de Metz, Thionville et Sarreguemines
(Désignation pour tout le département par arrêté préfectoral du 13/12/2017)

- 11766 -

Pascal CONRADT
12, rue de Villers
57120 Rombas
Tél. 03 87 67 09 90

SUCCESSION DE M. FERNAND FÉLIX LEJEUNE

DÉCLARATION D'ACCEPTION À CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Par déclaration faite dans un acte reçu par Me Pascal CONRADT, notaire à 57120 Rombas, le 24 octobre 2017 et auprès du Tribunal d'Instance de 57000 Metz le 6 décembre 2017.

Mlle Aurora Paulette Marie DUVAL, esthéticienne à domicile, demeurant à 57185 Vitry Sur Orne, 8 rue de Gandrange.

Célibataire, née à 57100 Thionville le 09 juin 1988.

Et Mlle Noëlle Berthe Louise DUVAL, coiffeuse, demeurant à 57185 Vitry Sur Orne, 8 rue de Gandrange.

Célibataire, née à 57100 Thionville le 13 novembre 1991.

Ont déclaré vouloir accepter à concurrence de l'actif net, conformément aux articles 787 à 803 du Code civil, la succession de :

M. Fernand Félix LEJEUNE, retraité, demeurant à 57120 Rombas rue du Gai Logis.

Né à 57290 Fameck le 06 décembre 1927.

Veuf de Mme Paulette Maria BARRIERE.

Décédé à 57535 Marange Silvanche le 21 juillet 2017.

Élection de domicile est faite en l'étude de Me Pascal CONRADT, notaire à 57120 Rombas, 12 Rue de Villers.

Le dépôt de l'inventaire de la succession prévu par l'article 790 du Code Civil a été effectué le même jour auprès du même Tribunal.

Pour avis

- 11912 -

MARANGE-SILVANCHE

Enquête relative à la cession de chemins ruraux; du 8 janvier 2018 au 22 janvier 2018 inclus

Par arrêté en date du 18 décembre 2017, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 8 janvier 2018 au 22 janvier 2018 inclus portant sur la cession de chemins ruraux rue de la République entre les parcelles section B n°3228 et n°3230, rue St François entre le n°24 et le n°26, rue de la Toutoute entre le n°8 et le n°10 et a désigné M. André L'HUILLIER comme Commissaire-Enquêteur.

Le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête seront mis à disposition du public dans les locaux de la Mairie- 12 rue de l'Abani à Marange-Silvanche pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture (les lundis et vendredis de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, les mardis et jeudis de 8h00 à 12h00, les mercredis de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00).

En outre les pièces du dossier pourront être consultées sur le site internet de la Ville : www.ville-marange-silvanche.fr

Le public pourra en prendre connaissance et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet, soit les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Marange-Silvanche - A l'attention du Commissaire-Enquêteur, « projet de cession de plusieurs chemins ruraux », 12 rue de l'Abani 57535 Marange-Silvanche. Les observations pourront également être adressées par mail à l'attention du commissaire-enquêteur : accueil@mairie-marange-silvanche.fr

Les permanences du Commissaire-Enquêteur se tiendront à la Mairie, 12 rue de l'Abani 57535 Marange-Silvanche, salle de réunion les :

- lundi 8/01/2018 de 10h à 12h,
- mercredi 17/01/2018 de 17h à 19h

-lundi 22/01/2018 de 15h à 17h.

Son rapport et ses conclusions, transmis au Maire par ses soins dans un délai d'un mois suivant la clôture par lui de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public dans les locaux de la Mairie. Les personnes intéressées pourront

Marange-Silvanche, le 18 décembre 2017,
Le Maire, Yves MULLER

- 11931 -

AVIS À INSÉRER

« L'arrêté préfectoral n° 2017-DCAT-BEPE-265 du 15 décembre 2017 modifie l'arrêté préfectoral n° 2017-DCAT-BEPE-47 du 9 mars 2017 autorisant la société BARASSI 54 à exploiter une carrière de roches massives (dolomies) sur le territoire de la commune de Bezange-La-Petite au lieu-dit « La Croix Mangin ».

Cet arrêté peut être consulté dans son intégralité à la mairie de Bezange-La-Petite, à la Préfecture de la Moselle - Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial - Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement, ainsi que sur le portail internet des services de l'État en Moselle (publications - publicité légale toutes enquêtes publiques - ICPE) ».



AL